



Compte rendu CHSCT ministériel

26 janvier 2022

Le CHSCT ministériel s'est réuni le 26 janvier 2022, en visioconférence, sous la présidence de Patrick Soler.

Annick Pinard y a participé pour l'Alliance du Trèfle.

Patrick Soler présente ses vœux aux participants en espérant que les prochaines réunions du CHSCT ministériel puissent se dérouler en présentiel, au moins partiel.

Le secrétaire du CHSCT ministériel donne lecture de la déclaration liminaire intersyndicale portant sur les risques psycho-sociaux qui se développent chez les agents notamment dans l'enseignement agricole et ceux confrontés à l'épizootie d'Influenza aviaire.

Patrick Soler indique que le CHSCT ministériel est très vigilant sur le sujet des risques psycho-sociaux et que plusieurs chantiers, qui ont pris du retard en raison de la crise Covid, vont être lancés cette année.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I. Actualités Covid

Sujets transverses

Armelle Falaschi, cheffe du bureau des actions sanitaires et sociales (BASS), rappelle que les nouvelles mesures gouvernementales ont fait l'objet d'une note de service et d'une actualisation des FAQ-Covid et du tableau des positions administratives des agents. Plusieurs flashes info RH ont été diffusés.

Les nouvelles règles d'isolement prennent en compte le statut vaccinal pour le délai d'isolement. La mise en place d'un télétravail exceptionnel de 3 voire 4 jours est prolongée jusqu'au 2 février. Une circulaire de la DGAFP a été publiée le 21 janvier et une note de service sera bientôt publiée par le MAA. Une actualisation de la FAQ DGAFP est attendue.

Un document fait le point sur la situation sanitaire dans les DOM (voir le document).

Échanges avec les organisations syndicales

L'Alliance du Trèfle indique que, contrairement aux consignes gouvernementales, le télétravail était limité à 2 jours jusqu'au 24 janvier à La Réunion, qu'il est passé à 3 jours pour les agents qui le demandent jusqu'au 4 février, et qu'il n'est toujours pas autorisé pour 4 jours, alors que la situation sanitaire est loin d'être favorable (taux d'incidence de plus de 5 000/100 000 habitants) et que La Réunion n'est pas concernée par la levée progressive des restrictions à partir du 2 février.

Armelle Falaschi indique qu'un grand nombre de territoires sont soumis à des dispositifs spécifiques, avec couvre-feu et des restrictions plus importantes. Elle prend note de l'information.

Les organisations syndicales évoquent la fatigue des agents en particulier les managers de proximité et les personnels de direction.

Avec la multiplication des cas contact parmi les enfants, de nombreux agents sont absents et leur charge de travail est reportée sur les présents.

La situation est pire que lors du premier confinement car les missions sont maintenues (aucun plan de continuité d'activité n'a été activé) et il faut faire fonctionner les structures normalement avec des équipes épuisées et réduites.

Lors du CTM Alimentation du 19 janvier, le sujet de la fatigue des agents et de la nécessité de diminuer les missions a déjà été abordé.

Les organisations syndicales alertent l'administration sur l'accumulation de la charge de travail dans les services qui ne peut plus continuer.

Patrick Soler partage le constat de la fatigue des agents qu'il faut selon lui élargir à l'ensemble de la population qui subit le virus SARS-Cov 2 depuis bientôt deux ans.

Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, indique que tout le monde est concerné et qu'il faut prendre sur soi-même, faire preuve de bienveillance collective, d'empathie dans ces circonstances difficiles.

Enseignement agricole

Enseignement technique agricole

Laurence Pers-Philippoux, adjointe au sous-directeur des établissements à la DGER, indique que la DGER a bien conscience de la situation qui se dégrade dans les EPLEFPA depuis le début d'année.

Elle accompagne les établissements, actualise la FAQ et met en ligne des documents.

Elle réunit les autorités académiques toutes les semaines et régulièrement les équipes de direction.

Le suivi des cas positifs, des cas contact et du télétravail a repris un rythme hebdomadaire depuis 2022. Elle constate une augmentation des cas confirmés et une diminution des cas contact.

Elles évoque les mesures complémentaires décidées par le ministre le 14 janvier (voir l'article) :

- équipement en masques : la commande du 12 janvier (une boîte de 50 masques chirurgicaux par agent correspondant à 10 masques par semaine pendant 5 semaines) est en cours de livraison.

Des masques FFP2 pourront être attribués sur justificatif.



- Équipement en capteurs de CO2 : une enquête montre que 66 % des EPLEFPA sont équipés. Une dotation est prévue pour l'équipement des EPLEFPA avec distribution d'une notice élaborée par le réseau des ISST pour leur installation et leur fonctionnement.
- Renforts en vie scolaire : la dotation supplémentaire permet de poursuivre le renfort d'1/2 ETP par site.
- Auto-tests : la DGER envisageait de faire une commande nationale groupée mais les stocks du fournisseur (UGAP) sont insuffisants jusqu'à mars. Chaque établissement en ayant un besoin urgent est invité à s'en procurer. L'achat lui sera remboursé ensuite.
- Mise en place des heures supplémentaires (HSE) : les 30 000 HSE seront distribuées à 80 % selon la clé de répartition « moitié pour les classes à examen et moitié par élève » avec 20 % de subsidiarité laissée aux autorités académiques. Un minimum par établissement est garanti.

Enseignement supérieur agricole

Daphné Prévost, adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur à la DGER, indique que la situation des cas Covid est sur un plateau haut (500 à 600 cas) depuis 15 jours. Le nombre de cas contact (150) doit être pris avec précaution.

Les écoles ont fait de nouvelles commandes d'auto-tests.

Les masques FFP2 sont fournis à la demande.

Il n'y a pas d'obligation de capteurs CO2 dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole, toutefois le recensement montre que 9 écoles sur 10 les ont mis en place, avec un ciblage dans les zones sensibles.

Des actions de sensibilisation à la vaccination ont été réalisées.

Plus de la moitié des CHSCT locaux se sont tenus et les autres vont le faire prochainement.

En matière de télétravail, les écoles veillent à l'application des dernières dispositions.

Elle partage le constat d'épuisement général. Un accompagnement des étudiants en souffrance est réalisé.

Intervention de Pierre Clavel

Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, présente la note qui a été réalisée à la demande de la DGER et du SRH sur l'aération (voir le document). Cette note présente l'enjeu des capteurs de CO2 et des unités mobiles de filtration de l'air, ainsi que leurs limites (indicateur de la qualité de l'air et pas de la présence du virus).

Il rappelle l'usage qui doit en être fait, le choix, le positionnement et la stratégie d'utilisation.

Le capteur de CO2 peut être très pédagogique (sensibilisation des personnels et des apprenants).

Ce document doit être distribué le plus possible dans le cœur de cible : les EPLEFPA.

Échanges avec les organisations syndicales

L'Alliance du Trèfle invite à relativiser le nombre de cas contact car, compte tenu du nombre très élevé de cas positifs, l'Assurance Maladie ne contacte plus par téléphone les cas positifs pour identifier et tracer les cas contact, mais leur demande juste par SMS de prévenir leurs cas contact.

Les organisations syndicales évoquent :

- l'allègement des mesures alors que la situation sanitaire ne s'améliore pas,
- la conduite à tenir pour les apprenants cas contact qui peuvent rester une journée dans l'EPLFPA avant que leurs parents ne viennent les chercher,
- la dégradation des conditions d'apprentissage,
- le mal-être des agents : conjoncturel (lié à la crise) mais aussi structurel (souffrance au travail),
- les difficultés pour réunir les instances de l'enseignement technique (CHSCT-REA et CoHS) dans certaines régions,
- la fourniture de masques FFP2 à tout agent en faisant la demande,
- l'absence de critères de durabilité pour le choix des masques chirurgicaux,
- les mesures sanitaires difficiles à respecter dans les internats et les locaux de restauration,
- la réticence de certaines équipes de direction sur le télétravail, l'absence de téléphone,
- la situation difficile de l'encadrement sans repère (fermeture d'un établissement à 3 cas ? À18 ?),
- la protection des données personnelles des agents en matière de santé,
- l'organisation des examens (inquiétude pour les épreuves de mars),
- la situation des services de vie scolaire, pour lesquels le renfort annoncé ne permet que de compenser les absences,
- l'organisation des Journées Portes Ouvertes.

Par ailleurs un expert infirmier témoigne de l'état d'épuisement de ses collègues. Il a réalisé un sondage et ceux qui ont répondu ont tous indiqué être « plus fatigué », « très fatigué » voire « à la limite du burn-out ». Il demande d'officialiser une aide jusqu'aux vacances scolaires pour les infirmiers. Il indique qu'un animateur national du réseau, Olivier Jourdan, vient d'être nommé.

Patrick Soler remercie les ISST pour le travail important qu'ils réalisent, en particulier la note sur l'aération.

Il insiste sur la nécessité de réunir les instances partout.

Laurence Pers-Philippoux rappelle que l'épidémie de Covid-19 est une situation inédite, anxiogène, qui s'exprime de façon différente selon les régions et les établissements. Certaines fermetures sont parfois liées à absence de personnels techniques ne permettant plus d'assurer la sécurité. La DGER a la volonté de s'adapter aux différentes situations, préalable à prendre en compte dans la mise en œuvre du dispositif qui entraîne toujours une part de subsidiarité.

Les réunions des instances sont essentielles et sont prévues dans la note de service générale sur le traitement de cette crise. L'engagement de la DGER est de suivre les instances et de rappeler quand elles ne sont pas tenues.

Un volet formation est en cours avec un webinaire pour les directeurs d'établissements sur les instances et les aspects santé /sécurité (dans le cadre de l'accompagnement des équipes de direction) et la formation des chefs de SRFD.

Pour les auto-tests, des décisions spécifiques ont été prises pour l'enseignement agricole. Les infirmiers peuvent en avoir besoin.

Laurence Pers-Philippoux confirme la nomination du nouveau coordonnateur du réseau des infirmiers, infirmier en poste à l'EPLFPA de Radinghem, dans le Pas-de-calais. La DGER a bien conscience de la charge de travail et de la vigilance nécessaire.

Elle partage l'alerte sur la restauration et l'internat.



La conduite à tenir pour les apprenants cas contact figure dans la FAQ : isolement jusqu'à auto-test ou prise en charge par les parents.

Un bilan des mesures complémentaires est prévu avec la mise en œuvre du dispositif (moyens de remontée du déploiement pour toutes les mesures).

Pour un report éventuel des examens, la décision sera prise en concertation avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS). L'information sera transmise le plus vite possible quand la décision sera prise.

Pour le télétravail, les consignes de la DGER sont qu'il doit être mis en œuvre tel que préconisé par gouvernement. Elles sont régulièrement rappelées.

Xavier Maire ajoute que dans l'accord de télétravail au MAA en cours de signature, il est prévu que la dotation d'un téléphone est possible.

Nadine Richard-Péjus, adjointe du chef de service des ressources humaines, précise que les données médicales sont personnelles, le secret médical n'est pas levé. Il n'y a pas d'information sur les décès liés au Covid-19 et le MAA n'a pas le droit de communiquer sur ce sujet.

Dans le suivi des situations sanitaires, il n'y a jamais d'informations personnelles, mais un suivi quantitatif non rattachable à l'individu et basé sur le volontariat. Un agent atteint du Covid qui n'informe pas l'administration n'est pas connu et n'apparaît pas dans le suivi.

Les membres du CHSCT ministériel émettent sept avis sur la situation sanitaire Covid-19 :

- demande d'activation du niveau 4 du protocole sanitaire dans les EPLEFPA,
- demande d'une enquête sur les risques psycho-sociaux et d'actions qui en découlent, compte tenu des conditions de travail dans les services de vie scolaire et les services infirmiers, en première ligne dans la crise,
- attribution de masques FFP2 pour tous les agents qui en font la demande,
- demande d'installation de purificateurs d'air et de capteurs de CO2 dans les locaux de restauration, les internats, les salles de cours et les lieux d'accueil du public,
- demande d'approvisionnement sans délai en auto-tests,
- demande que les instructions concernant le télétravail soient appliquées dans l'enseignement agricole et prolongées au-delà du 2 février,
- demande du report des épreuves anticipées de mars et d'un allègement du référentiel de formation.

II - Arrêté relatif au dispositif de recueil et de traitement de signalements

Servane Gilliers-Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, présente le projet d'arrêté relatif au dispositif de recueil et de traitement de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes et sexuels au MAA (voir le rapport de présentation et le projet d'arrêté).

Une note de service est en cours de rédaction.

Les organisations syndicales évoquent :

- des délais trop longs dans certaines affaires, dont les agents n'ont pas conscience,
- l'incompréhension de certains agents sur le rôle d'Allodiscrim,
- la protection fonctionnelle qui doit faire l'objet d'une note d'information,
- le comité d'expertise pluridisciplinaire,
- l'information de l'agent (préconisations, etc .),
- la différence entre contradictoire et enquête administrative,
- la possibilité pour l'agent de se faire accompagner par un représentant du personnel lors d'une enquête administrative,
- la crainte des victimes qui le plus souvent sont amenées à quitter leur poste,
- la crainte des contractuels d'être licenciés.

Servane Gilliers-Van Reysel a bien conscience des délais et indique qu'ils seront plus encadrés dans la note de service. Ces dispositifs doivent être mis en œuvre par tous les ministères. Or il y a peu de prestataires et Allodiscrim a dû monter en gamme. Il est plus efficace maintenant.

Lors du premier contact, Allodiscrim insiste lourdement afin d'éviter toute confusion de l'agent sur son rôle. Cette phase peut paraître lourde pour les agents (communication à améliorer).

Le rapport avec les préconisations n'a pas vocation à être diffusé à l'agent.

Pour la protection fonctionnelle, une réflexion a eu lieu avec la direction des affaires juridiques (DAJ) cet été.

La note de service sera relue par la DAJ (pour la protection fonctionnelle) et la sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération (pour les sanctions disciplinaires).

Dans certains cas l'administration peut décider elle-même de lancer une enquête administrative, sans réunion du comité d'expertise pluridisciplinaire, ni même de procédure de contradictoire.

Le dispositif est ouvert à tous les agents, y compris les contractuels.

Xavier Maire confirme que les contractuels lanceurs d'alerte n'ont pas à en subir les conséquences. La protection fonctionnelle est surtout utilisée pour protéger les agents contre l'intervention de personnes extérieures.

Il assure que l'administration veille à ce que ce ne soit pas la victime qui soit obligée de partir.

L'administration ne peut pas refuser l'accompagnement d'un agent par une organisation syndicale, mais dans le cas d'une enquête administrative, il n'y a pas de procédure de défense ou de contradictoire.

Le projet d'arrêté est soumis au vote.

Les membres du CHSCT ministériel émettent un avis favorable à l'unanimité sur le projet d'arrêté.

III - Point spécifique sur les maladies à prions

Ont été invitées à participer à ce point de l'ordre du jour, Lorena Klein, secrétaire du CHSCT ministériel du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), et Nathalie Priymenko, secrétaire du CHSCT de l'ENVT.

Jérôme Coppalle, sous-directeur de l'enseignement supérieur à la DGER, rappelle qu'un moratoire a été mis en place dans tous les laboratoires effectuant des recherches sur les prions à la suite de la maladie d'une personne retraitée de l'INRAE, décédée depuis, ayant travaillé dans le laboratoire commun de l'ENVT et de l'INRAE Toulouse (voir CHSCT ministériel des 14 et 15 octobre 2021).

Il annonce que le rapport de la mission IGÉSR/ CGAAER a été publié le jour-même et est consultable sur les sites du MESRI et du MAA (voir le rapport).

Le rapport évoque la probabilité d'une contamination par coupure avec un matériel contaminé. Les conditions de sortie du moratoire sont précisées avec notamment :

- une évaluation en amont sur l'opportunité ou pas de continuer les recherches (analyse bénéfices-risques). Aujourd'hui la recherche sur les maladies à prions dépasse l'ESB et la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Les maladies d'Alzheimer et de Parkinson sont aussi concernées,
- la mise en œuvre d'audits externes sur les sept laboratoires français,
- la sortie du moratoire, laboratoire par laboratoire, en fonction de la mise en œuvre du guide de bonnes pratiques.

Le rapport sera présenté devant le CHSCT de l'ENVT le 10 février et devant le CHSCT de l'INRAE le 11 février.

Il sera présenté devant le CHSCT ministériel du MAA lors de la prochaine réunion (30 et 31 mars) ou plus tôt en fonction de la disponibilité des rapporteurs.

Les membres du CHSCT ministériel apprennent la publication du rapport qu'ils n'ont pas pu consulter. Ils demandent que le guide de bonnes pratiques prévu soit présenté au CHSCT ministériel du MAA.

Lénora Klein indique qu'une version du projet de guide a déjà été diffusée au CHSCT du MESRI et a été présentée à l'INRAE. Une réunion spécifique du CHSCT MESRI sur le prion aura lieu le 17 mars avec la présentation du rapport et du guide de bonnes pratiques.

Jérôme Coppalle confirme que le guide de bonnes pratiques travaillé par le MESRI sera formalisé sous quinzaine et présenté en même temps que le rapport aux différents CHSCT.

Nathalie Priymenko regrette que le rapport et le guide de bonnes pratiques ne concernent que les laboratoires de recherche. Pour elle, il faut commencer à la salle d'autopsie (étudiants vétérinaires, opérateurs à l'ENV) et ne pas oublier les autres secteurs pouvant avoir été en contact avec les prions : abattoirs, équarrissages ...

Emmanuelle Soubeyran, directrice générale adjointe de la DGAL, indique que le cadre est différent entre la manipulation de matériau contaminé dans un laboratoire de recherche et l'inspection en abattoir sur des animaux sans symptôme. Aujourd'hui à l'abattoir les agents des services vétérinaires d'inspection (SVI) ne manipulent pas eux-même les matériels à risque spécifiés (MRS). Ce sont des opérateurs formés par les SVI. Pour la tremblante, les SVI font les prélèvements. Des consignes de protection prévues dans la note de service 2012-8275 du 26 décembre 2012 (3 paires de gants, protection du visage...) doivent être appliquées. Il est prévu de vérifier que les règles sont bien connues et appliquées.

Les organisations syndicales rappellent l'historique des prélèvements pour l'ESB dont les premiers cas sont apparus en 1991. Au départ les agents des SVI réalisaient les prélèvements eux-mêmes avec seulement des gants. Les prélèvements à l'équarrissage sont réalisés souvent dans des conditions difficiles. Elles demandent un recensement de toutes les personnes exposées au risque. Elles souhaitent également que le guide de bonnes pratiques soit élargi aux champs des contrôles DGAL.

Lénora Klein indique que l'identification des personnes qui ont fait des prélèvements dans tous les laboratoires est importante car la durée d'incubation est très longue (7,5 ans pour la première personne décédée et 15 ans pour la deuxième).

Pour Jérôme Coppalle et Emmanuelle Soubeyran, les conditions sont très différentes entre un laboratoire de recherche, une salle d'autopsie ou un abattoir. L'élargissement du guide de bonnes pratiques aux abattoirs risque de compliquer et de ralentir la sortie du guide.

Pierre Clavel indique qu'un guide des bonnes pratiques spécifique aux laboratoires de recherche prévoit des mesures qui n'ont pas de sens dans les abattoirs.

Lénora Klein confirme que dans un but de prévention, il faut faire l'évaluation des risques et mettre en place les bonnes mesures de protection. Le guide de bonnes pratiques est prévu pour les laboratoires de confinement L3. Il faut en faire un autre pour les autres activités.

Patrick Soler indique que le sujet est pris en compte particulièrement au ministère. Il faut accompagner les mesures prises et en prendre d'autres.

Les membres du CHSCT ministériel émettent trois avis qui demandent :

- la consultation en instance du guide de bonnes pratiques et des documents d'audit,
- la prolongation du moratoire jusqu'à ce que le guide de bonnes pratiques et les documents de l'audit soient présentés, qu'une enquête du CHSCT ENVT soit faite et une formation des agents,
- le recensement de tous les personnels ayant eu une activité potentiellement en contact avec des prions depuis 1991, leur information et un suivi médical de ces agents.

Patrick Soler indique que le rapport et la présentation du guide de bonnes pratiques seront présentés lors d'un prochain CHSCT ministériel en fonction de la disponibilité des rapporteurs.

IV - Point d'information Influenza aviaire

Emmanuelle Soubeyran fait un point sur la situation de l'épizootie d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

Le premier cas a été déclaré le 26 novembre 2021 (IAHP H5N1). La situation s'est dégradée lentement jusqu'à Noël et un emballement est observé depuis janvier.

Au 24 janvier, 282 élevages ont été touchés : 271 dans le sud-ouest (Landes, Gers et Pyrénées-Atlantiques), 8 dans le Nord et 2 en Vendée. Des cas sont identifiés dans la faune sauvage (Grand Est) et dans des basse-cours.

La contamination se fait par l'avifaune sauvage (plusieurs introductions ont eu lieu dans le sud-ouest), toutes les espèces de volailles sont touchées (poules pondeuses, poulets, dinde, etc.) même si les palmipèdes sont les plus concernés.

Le virus entraîne une durée d'incubation plus longue et une expression symptomatique très longue ce qui donne l'impression de « courir derrière ».

Les mesures de biosécurité sont rappelées aux professionnels.

Une mesure de dépopulation a été décidée dans le sud-ouest .

Les éleveurs sont démoralisés car ils ont le sentiment d'avoir fait beaucoup de choses en vain.

Les équipes en services déconcentrés et en administration centrale sont découragées, même si la situation des derniers jours semble se stabiliser.

La note de service du 29 septembre 2021 a permis le recensement d'agents volontaires (environ 130 volontaires) qui ont été envoyés dans les Hauts-de-France puis dans le sud-ouest.

Les moyens d'ajustement ont été abondés. L'arrêté du 10 janvier 2022 permet aux élèves des ENV d'intervenir jusqu'au 31 mai.

La cellule nationale IA a été renforcée et 6 étudiants de l'ENSV volontaires sont mobilisés à la DGAL.

Emmanuelle Soubeyran indique que, compte tenu de la répétition des crises, une réflexion est en cours avec les professionnels sur la meilleure application des règles de biosécurité, la restructuration de la filière et sur l'opportunité d'un recours à la vaccination.

Les organisations syndicales indiquent qu'elles ont bien entendu l'abondement des moyens techniques mais que la dimension humaine n'est pas prise en compte.

Un expert en poste à la DDETSPP des Landes témoigne de son quotidien.

L'IAHP a démarré dans les Landes le jour de Noël. La plupart des foyers du sud-ouest sont dans les Landes, et la situation se répète pour la quatrième fois en 6 ans avec toujours les mêmes difficultés.

Les agents de la DDETSPP ont quatre « casquettes » : pompier (extinction des foyers), psychologue (accueil des éleveurs en souffrance), policier (contrôle des mesures) et banquier (indemnisation). Il pense que, comme les années précédentes, la crise va durer 10 mois, car après le dépeuplement, il faudra vérifier le nettoyage et la désinfection des locaux et indemniser les éleveurs, le tout dans le contexte Covid-19.

Les mêmes personnes travaillent 7 jours sur 7 depuis le 25 décembre. Il faut souvent attendre les résultats du laboratoire jusqu'à 21h pour faire les laissez-passer pour le lendemain.

Des renforts arrivent chaque semaine depuis janvier mais du lundi (où il faut les former) au vendredi midi.

Il invite les IGAPS à venir sur le terrain.

Pour les rémunérations, il faut se battre pour que des heures supplémentaires soient payées, et elles le sont seulement en décembre.

Il indique qu'il n'y a aucune amélioration à chaque nouvel épisode d'IAHP.

L'Alliance du Trèfle confirme le témoignage et la situation d'extrême fatigue des agents de la DDETSPP des Landes, qui doivent gérer 4 abattoirs et 2 plate-formes d'abattage pour la dépopulation.

Les renforts demandés ne viennent pas tous car la situation des effectifs est tendue également dans les autres départements, notamment avec l'instruction des dossiers du plan de relance, sans effectifs supplémentaires.

Elle dénonce le manque d'effectifs pérennes pour cette crise qui n'en est plus une puisqu'elle se répète tous les ans, et l'absence de reconnaissance humaine et financière des agents.

Les organisations syndicales dénoncent l'absence de compensation financière (pas d'astreintes, heures supplémentaires écrêtées, pas de récupération) et l'appel à volontariat qui désorganise les services alors qu'il faudrait des emplois pérennes.

Elles évoquent également le risque de transmission à l'homme et la possible recombinaison du virus de l'Influenza aviaire avec le SARS-Cov-2.

Emmanuelle Soubeyran indique que la lutte contre l'IAHP est liée à ses conséquences économiques, mais également au risque zoonotique, même si ce n'est pas le cas de la souche qui sévit actuellement. Le risque d'une éventuelle recombinaison avec un autre virus n'est pas exclu .

Elle est touchée par le témoignage et salue l'investissement et l'engagement dans la crise qui fait qu'elle sera réglée. Le ministre s'est déplacé dans le département des Landes et a apporté son soutien aux équipes. Les professionnels reconnaissent l'efficacité des services de l'État.

Pour la reconnaissance financière, Xavier Maire se dit prêt à regarder avec la DGAL si les mesures qui existent suffisent ou s'il faut d'autres dispositifs.

Patrick Soler remercie l'expert pour son témoignage de terrain. Il a bien conscience que la DDETSPP 40 est sur la ligne de front.

Les membres du CHSCT ministériel émettent deux avis et demandent :

- compte tenu de la récurrence des crises IA, un plan de recrutement d'agents titulaires dédiés à la gestion de cette crise,
- face à la dégradation des conditions de travail dans les services déconcentrés et aux appels à volontariats répétés qui désorganisent les services et sont sources de risques-psycho-sociaux, que le MAA revoie sa politique de recrutement.

V - Point divers : situation du bureau du cabinet

Après l'alerte évoquée lors du CHSCT des 10 et 11 juin 2021, Florence Loiseau, cheffe du bureau du cabinet par intérim, décrit une ambiance de travail plus collégiale, plus apaisée.

Lors de sa visite fin novembre 2021, l'IGAPS Jean-Louis Roussel a eu le même sentiment après avoir reçu certains agents.

Les chefs de secteur sont sensibilisés aux signaux d'alerte, les représentants du personnel sont sollicités pour remonter les problèmes, les agents sont invités à communiquer.

Un nouvel assistant de prévention, Laurent Stomboli, a été recruté.

Elle veille à limiter l'amplitude de travail des agents.

Le comité technique spécial du bureau du cabinet aura lieu le 15 février.

Des actions de communication et de convivialité sont lancées (lettre BCAB info...). Un numéro spécial est prévu sur le bilan de la réorganisation.

Le CODIR se réunit toutes les semaines et le compte rendu est communiqué aux agents.

Un travail de formalisation des procédures est en cours avec la volonté d'impliquer tous les agents sur les sujets. Actuellement sont rédigées celles pour l'arrivée d'un nouvel agent et l'arrivée d'un nouveau conseiller.

Pour le bilan d'activité, 400 indicateurs d'activité étaient prévus et ils seront à toiletter dans chaque secteur.

Patrick Soler remercie Florence Loiseau pour son exposé très complet et le travail qu'elle a accompli au bureau du cabinet.

Les organisations syndicales prennent acte de cet exposé complet et rassurant car la situation était très grave.

Néanmoins, elles exigent qu'un état des lieux sur les risques psycho-sociaux des agents soit réalisé par un cabinet indépendant extérieur validé par le CHSCT de l'administration centrale.

Par ailleurs elles demandent qu'un conseiller de prévention soit recruté pour réactiver le réseau des assistants de prévention et coordonner leur action.

Patrick Soler conclut la réunion en indiquant que la prochaine réunion du CHSCT ministériel est fixée aux 30 et 31 mars, sauf si une réunion est fixée plus tôt pour la présentation du rapport de la mission IGÉSR/ CGAER sur les maladies à prions.